

**SCI du Château de Montargis à capital variable**  
**RCS Orléans : D 381 506 278 00013 Code NAF 6820 B**  
**Siège social : Château de MONTARGIS**  
**B.P 40 234**  
**45 202 Montargis Cedex**

Nonciature apostolique  
Monsieur le Nonce Celestino Migliore  
10 avenue du Pdt Wilson  
75016 Paris

Montargis le 14 janvier 2021

LRAR N° 1A 186 121 6681 6

Objet : litige grave entre notre société et l'évêque d'Orléans.

Monsieur le Nonce apostolique auprès du Gouvernement de la République,  
Excellence ;

Notre société a informé le Siège apostolique le 2 juin 2017 du litige rappelé en objet et a reçu un courrier de votre prédécesseur nous informant que cette affaire était du ressort de l'évêque d'Orléans, affaire interne au diocèse.

Ce n'est pas notre analyse y compris à ce jour, elle impacte l'Eglise y compris localement au même titre que les actes déviants.

Voulue par notre fondatrice en 1898 en acquérant le château de Montargis, Madame de Cintré, née Vienot de Vaublanc, créant l'institution saint-Louis (lycée d'enseignement général) à Montargis, elle la plaçât sous la direction des Pères de Tinchebray. Notre société qui lui succéda à son décès en juin 1919 est détenue par les anciens élèves et loue ses locaux à compter de 1978 à un Ogec qui succéda à notre AEP. Depuis 2001, la succession au poste de direction de laïcs plus incompetents les uns que les autres a provoqué la chute des effectifs et de la réputation de l'établissement scolaire.

Depuis 1898 notre société alors que le bail ne le prévoit pas s'est toujours portée financièrement au secours de cet établissement à plusieurs reprises pour qu'il demeure et soit en conformité (35 M€ en 85 ans). L'annexe 1 à la présente vous résume ce passé.

De 2003 à 2013, l'Ogec saint-Louis présidé pendant cette durée par M. M Guerin et Tourne avec l'aval du Codiec et de l'Udogec Loiret a obtenu des subventions d'investissements de la part du Conseil régional du Centre Val de Loire et du Conseil départemental du Loiret sur la base de faux, d'usages de ces faux et d'usurpation de notre signature prétendant ainsi avoir la garantie de notre société pour obtenir ces subventions. Les services financiers du Conseil départemental du Loiret furent les premiers en 2012 à nous avertir car l'ogec saint-Louis présentait 3 baux et 2 sociétés tous et toutes reliés à notre société et à son bail en vigueur depuis 2001!!.

Pour confondre ces chrétiens malfrats il a fallu que nous demandions aux services de ces collectivités d'avoir les dossiers. Pourquoi ? Parce que l'Ogec Saint-Louis et l'évêque d'Orléans, Monseigneur Blaquart, ont refusé de nous les communiquer malgré nos courriers et nos courriels et ce dernier nous demandant de ne rien faire se chargeant d'étouffer l'affaire en interne ; que neni.

En 2013 nous constatons que Monseigneur Jacques Balquart ne prenait pas en compte ces faits délictueux, nous l'avons considéré complice de ses affidés qui contribuaient à mettre gravement en cause notre réputation et notre solidité financière. Ces événements connus à l'extérieur ont mis à mal la réputation de l'établissement et la réputation de l'Eglise dans cette partie du département du Loiret, largement terre de mission.

Les années se sont écoulées (2013 à 2020) et l'ogec saint-Louis a décidé de ne plus payer son loyer alors que ses dirigeants toujours présents M.M Guerin, Tourne, Drunat et Croison savaient que le remboursement de l'emprunt pour payer des travaux à leur place était égal à l'euro l'euro du loyer versé. La banque nous a assigné et notre société a vu vendre aux enchères au Tribunal son bien en octobre 2020. Le pire est que la Fondation Culture et Promotion, sous l'autorité de l'évêque d'Orléans, s'est portée acquéreur à l'adjudication judiciaire. Nous avons veillé à parer à tout surenchérisseur possible voulant maintenir ses locaux pour l'Eglise.

Les mensonges proférés pour nous exclure furent légions parce que nous n'entendions pas relouer à cet ogec pour y substituer une AEP qui aurait été rattachée à l'Udogec Loiret.

La présente et au nom des anciens élèves (363 membres en 2020) entend connaître la position du Saint Siège que vous représentez sur des faits financiers immoraux avérés de la part d'une institution relevant du droit du canon et sur la spoliation organisée avec la complicité de l'évêque sciemment alors que notre position était de respecter les commandements enseignés par l'Eglise.

Le signataire au nom de ses camarades attire respectueusement votre attention sur le fait que nombre d'entre eux ont décidé de ne plus verser leurs contributions aux diocèses dont ils relèvent, de ne plus recevoir de sacrements au jour de leur mort et plus généralement de s'abstenir de fréquenter la messe. Pour la prochaine réunion annuelle et amicale des anciens élèves en avril 2021 à la place de la messe célébrée depuis 1898 sera proposé un temps de prière en silence dans la chapelle (que nous détenons encore) et sans prêtre.

Nous espérons que vous pourrez nous apporter sur ces points une réponse que nous communiquerons dès sa réception à l'attention des membres de notre association très attachés à leur école et à ce qu'elle symbolise depuis 1898 à Montargis pour y maintenir un enseignement chrétien géré de manière honnête et scrupuleuse sous notre contrôle financier et administratif.

Pour votre information nous joignons également à la présente les courriers adressés à la Cour des Comptes en sa 3<sup>ème</sup> chambre, au Ministère de l'Education Nationale et au rectorat

Daignez, Monsieur le Nonce apostolique auprès du Gouvernement de la République et Excellence, agréer l'expression de notre très respectueuse considération.

Fonds de dotation château royal de Montargis, gérant  
P/O du Président, le Docteur Jean-Michel Aupetit et du Président de l'AAAEI saint Louis M. Jean Coneuf

Jean Fournier  
Secrétaire